

DEL2025_06_133

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 31
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois juin, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 juin 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

Mme Marie-Claude HUART (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

Mme Sophie GERARD a été désignée comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SUBVENTION DE LA VILLE DE MONTFERMEIL A L'ASSOCIATION HUMAN KOSMOZ COMPANY DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2025 LES MOTS POUR LE DIRE

Sur proposition de Franck BARTH.

Depuis le septembre 2024, associations, Etat, GPGE, partenaires locaux (CAF, Département...) et les services des villes de Clichy sous-bois et de Montfermeil se sont mobilisés pour proposer une programmation du Contrat de Ville 2025 répondant aux mieux aux enjeux des habitants.

En date du 12 mai dernier, les enveloppes alloués aux villes ont été notifiées par l'Etat. Ainsi la ville de Montfermeil se voit attribuée une enveloppe de 500 005 €, et la part intercommunale d'une enveloppe de 384 945 €.

L'enveloppe locale se répartie comme suit :

- Niveau intercommunal :

L'enveloppe total s'élève à 384 945 € dont 367 945 € sont attribuées aux associations intercommunales, complétées par ailleurs par des crédits part Etat de GPGE, soit 15 000 €.

DEL2025_06_133

• Niveau Communal :

428 705 € pour la commune de Montfermeil dont 276 705 € dédiés au PRE incluant le dispositifs ACTE. Hors PRE ce sont donc 152 000 € qui soutiendront des projets portés par des services minimaux dont certains ont vocation à soutenir la vie associative (Projet mémoire – Auschwitz, convivialité...)

71 300 € sont fléchés en direction des associations.

La ville abonde les actions portées sur le territoire communale et intercommunales financées dans le cadre de la programmation du Contrat territoriale à hauteur de : 36 000€

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 5,

Vu le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la Délibération CT2024/03/26 -11 portant sur l'approbation du contrat de ville cadre "engagement quartiers 2030",

Vu la demande de subvention présentée par l'association Human Kosmoz Company concernant le projet « Les mots pour le dire »,

Considérant que cette action consiste en la mise en œuvre d'une représentation théâtrale à partir d'un travail d'écriture avec un groupe constitué parmi les classes des cours de français de la Ville,

Considérant que le projet soit composé d'une série d'une vingtaine d'interventions avec une représentation théâtrale en utilisant également le chant et la danse, et d'une séance finale de restitution,

Nom de l'association et du projet	Subvention versée en 2024	Subvention demandée en 2025	Subvention proposée en 2025
HUMAN KOSMOZ COMPANY : « Les mots pour le dire »	1 000 €	1 000 €	1 000 €

DEL2025_06_133

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1. D'ACCORDER** une subvention d'un montant de 1000 € à l'association Human Kosmoz Company au titre du Contrat de ville 2025,
- 2. D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document afférent,
- 3. DE DIRE** que la dépense est inscrite au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Sophie GERARD



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le **02 JUIL. 2025**
Au Représentant de l'Etat
Publié le **02 JUIL. 2025**
Montfermeil, le **02 JUIL. 2025**
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

